

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

**0 206 925
A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 86401313.1

(51) Int. Cl.4: **E06B 7/28**

(22) Date de dépôt: 17.06.86

(30) Priorité: 18.06.85 FR 8509207

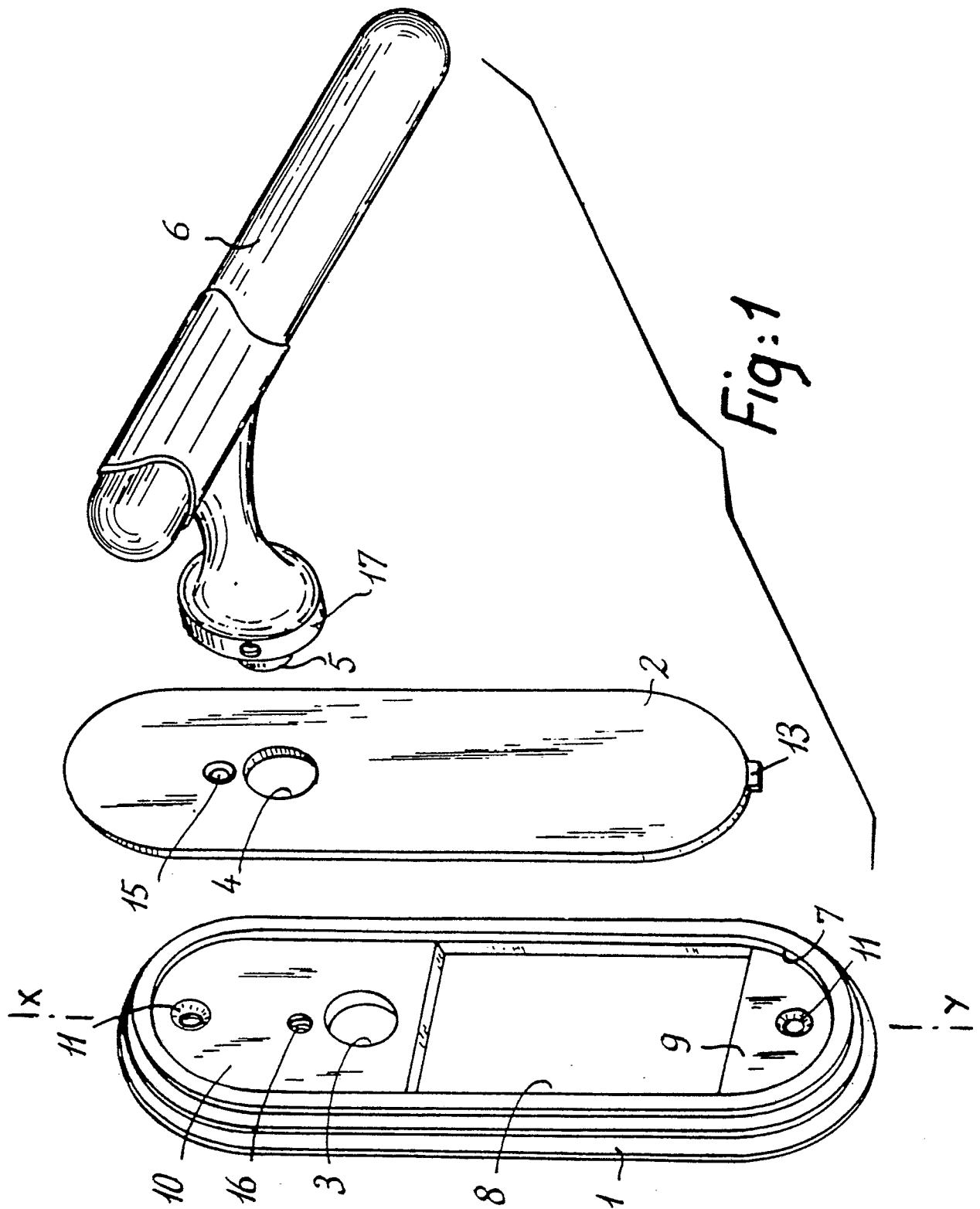
(43) Date de publication de la demande:
30.12.86 Bulletin 86/52(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE GB IT LI NL(71) Demandeur: **SERDANELI**
203, Rue de la Croix Nivert
F-75015 Paris(FR)(72) Inventeur: **Belaiche, Serge**
20, rue Nungesser et Coli
F-75016 Paris(FR)
Inventeur: **Ebbo, Daniel**
4, rue Albert Perdreux
F-78140 Velizy(FR)(74) Mandataire: **Tony-Durand, Serge**
Cabinet Tony-Durand 22, Boulevard Voltaire
F-75011 Paris(FR)(54) **Plaque de propreté destinée à tre rapportée sur une porte.**

(57) Plaque de propreté destinée à être rapportée sur une porte à l'endroit de la béquille ou du bouton de manoeuvre de la serrure de celle-ci.

Cette plaque (1) porte une contre-plaque (2) formant cache qui recouvre l'emplacement des vis de fixation (12) de cette plaque. La fixation de cette contre-plaque est assurée d'une part par une languette (13), ou autre organe d'accrochage, engagé dans un cran ou similaire prévu sur la plaque et d'autre part par une vis d'assemblage située en un point tel qu'elle se trouve dissimulée par la base de la béquille ou du bouton de manoeuvre de la serrure. Par ailleurs, cette contre-plaque est encastrée à l'intérieur d'un évidement ménagé dans la plaque - (1).

Ainsi, les vis de fixation de cette plaque sont complètement dissimulées.

EP 0 206 925 A1



"Plaque de propreté destinée à être rapportée sur une porte"

La présente invention concerne les plaques de propreté rapportées sur les portes à l'endroit de la béquille ou du bouton de manoeuvre de la serrure de celles-ci.

Ces plaques sont destinées à éviter que la peinture de la porte ainsi équipée se trouve rapidement salie par des traces de doigts. Cependant, ces plaques ont un aspect peu esthétique en raison de la présence très visible des vis assurant leur fixation.

Pour éviter cet inconvénient, il a déjà été proposé de rapporter, sur le devant d'une telle plaque, une contre-plaque destinée à dissimuler les vis de fixation, ou bien de monter la plaque de propreté sur un cadre préalablement fixé par des vis susceptibles d'être cachées par cette plaque. Cependant les solutions proposées ne donnent pas satisfaction et présentent des inconvénients.

Ainsi le brevet GB 944.605 décrit un ensemble constitué par une plaque comportant un évidement destiné à recevoir une contre-plaque dissimulant les vis de fixation de cette plaque. Cependant cette contre-plaque est fixée en place par simple coincement élastique, ce qui constitue une solution très aléatoire.

Quant au brevet FR 852.834, il décrit une plaque de propreté fixée en place par engagement par coulissement dans la rainure d'un cadre d'entourage ouvert sur l'un de ses côtés, une baguette rainurée étant ensuite rapportée à l'endroit de cette ouverture pour fermer le cadre d'entourage. Cependant la fixation en place de cette baguette de fermeture soulève des difficultés. En effet, elle est assurée soit par des vis enfoncées dans le chant de la porte correspondante si la disposition le permet, soit par des vis ou des clous disposés en biais. Mais dans un cas comme dans l'autre, la tête de ces vis ou de ces clous reste visible.

C'est pourquoi la présente invention a pour but de réaliser une plaque de propreté dont la conception est telle que celle-ci est parfaitement fixée en face et que néanmoins tous les organes de fixation se trouvent complètement dissimulés.

A cet effet, cette plaque comporte une contre-plaque formant cache pour recouvrir l'emplacement des vis de fixation de cette plaque, et elle est caractérisée en ce que la fixation de cette contre-plaque est assurée d'une part par une languette, ou autre organe d'accrochage, engagé dans un cran ou similaire prévu sur la plaque et d'autre part par une vis d'assemblage située en un point tel qu'elle se trouve dissimulée par la base de la béquille ou du bouton de manoeuvre de la serrure correspondante.

De préférence, la présente plaque de propreté comporte un évidement de même dimension que la contre-plaque formant cache et qui est destiné à lui servir de logement. Ainsi, ce cache se trouve complètement encastré dans la face avant de la plaque de propreté. Eventuellement, ces deux pièces peuvent être réalisées avec des aspects différents, par exemple l'une en métal chromé et l'autre en laiton poli, de façon à obtenir un effet décoratif.

Un exemple de réalisation de la présente plaque de propreté est décrit ci-dessous en référence au dessin annexé, à simple titre indicatif, et sur lequel :

La figure 1 est une vue en perspective des deux pièces complémentaires constituant la présente plaque de propreté et de la béquille de manoeuvre à laquelle cette plaque est en quelque sorte associée, ces pièces étant alors séparées ;

La figure 2 est une vue de la présente plaque de propreté après assemblage des deux pièces constituant celle-ci ;

La figure 3 est une vue en couple selon la ligne III-III de la figure 2, lorsque l'ensemble est fixé sur une porte ;

La figure 4 est une vue partielle en coupe à échelle différente d'un détail de fixation de la contre-plaque.

La présente plaque de propreté se compose d'une plaque de propreté proprement dite 1 et d'une contre-plaque 2 rapportée sur celle-ci pour former un cache destiné à dissimuler ses vis de fixation. Ces deux plaques présentent une forme allongée et elles comportent, l'une et l'autre, une ouverture circulaire 3 ou 4 pour le passage de la virole 5 portée par la béquille 6 de manoeuvre de la serrure correspondante. La contre-plaque 2 comporte éventuellement un percement en partie basse pour le passage d'une clé ou d'un canon.

La plaque de propreté 1 présente un évidement 7 en forme de cuvette qui occupe la majeure partie de sa surface. Cet évidement présente une profondeur identique à l'épaisseur de la contre-plaque 2 et les mêmes forme et dimension que celle-ci afin de pouvoir lui servir de logement. Ainsi, lorsque la contre-plaque est en place, elle se trouve complètement encastrée dans la face avant de la plaque 1.

Le fond de l'évidement 7 peut présenter une découpe 8 dans sa partie centrale pour alléger l'ensemble et permettre le passage éventuel d'une clé ou d'un canon. Les parties subsistantes 9 et 10 de ce fond comportent chacune un trou 11 destiné

au passage d'une vis de fixation 12 de la plaque 1 sur la porte correspondante P. Ces vis se trouvent donc complètement dissimulées lorsque la contre-plaque 2 est en place.

La fixation de celle-ci est assurée en partie par une languette d'accrochage 13, prévue à l'une de ses extrémités, et qui est engagée à l'intérieur d'un cran 17 ménagé dans la plaque 1, et plus précisément dans la paroi latérale de l'évidement 7 de cette plaque.

Cependant, la fixation de la contre-plaque 2 est complétée par une petite vis d'assemblage 14 engagée à travers un trou 15 ménagé dans cette contre-plaque, à proximité immédiate de son ouverture 4. Cette vis est vissée dans un trou taraudé 16 prévu en correspondance dans le fond de l'évidement 7 de la plaque 1.

Il convient de noter que le cran 17 est situé à l'une des extrémités de la plaque 1, en l'occurrence son extrémité la plus éloignée de la position de la virolle 5 de la béquille de manoeuvre. Quant à la vis 14 d'assemblage, elle est disposée du côté opposé. De plus cette vis et la languette d'accrochage 13 sont tous deux situés sur l'axe longitudinal médian X-Y de la plaque 1.

Pour fixer en place la contre-plaque 2, il convient donc de la présenter dans la position inclinée 2a, représentée en traits mixtes sur la figure 4, pour engager sa languette d'accrochage 13 dans le cran 17 prévu dans la plaque 1. Après quoi, il suffit de rabattre la contre-plaque 2 dans le fond de son logement constitué par l'évidement 7 et d'achever sa fixation par vissage de la vis 14.

En raison de la position particulière prévue pour cette vis, c'est-à-dire de sa position à proximité immédiate de l'ouverture 4 prévue pour le passage de la virolle 5 d'une béquille de manoeuvre 6, cette vis se trouve ensuite complètement dissimulée par l'embase de cette béquille, ou plus exactement par la collerette 17 portée par cette embase (voir figure 3). Dans ces conditions, lorsque l'ensemble est complètement monté, aucune vis de fixation n'est apparente.

La présente plaque de propreté offre donc un aspect très esthétique, d'autant plus que la présence de la contre-plaque 2, formant cache, permet de réaliser certains effets décoratifs, en prévoyant des aspects différents pour ces deux pièces. Ainsi, l'une d'entre elles peut être en métal chromé et l'autre en laiton poli. Mais, de nombreuses autres combinaisons sont évidemment réalisables.

Revendications

1. Plaque de propreté destinée à être rapportée sur une porte à l'endroit de la béquille ou du bouton de manoeuvre de la serrure de celle-ci, et qui comporte une contre-plaque formant cache pour recouvrir l'emplacement des vis de fixation de cette plaque, caractérisée en ce que la fixation de cette contre-plaque (2) est assurée d'une part par une languette (13), ou autre organe d'accrochage, engagé dans un cran (17) ou similaire prévu sur la plaque (1) et d'autre part par une vis d'assemblage (14) située en un point tel qu'elle se trouve dissimulée par la base de la béquille ou du bouton de manoeuvre de la serrure.

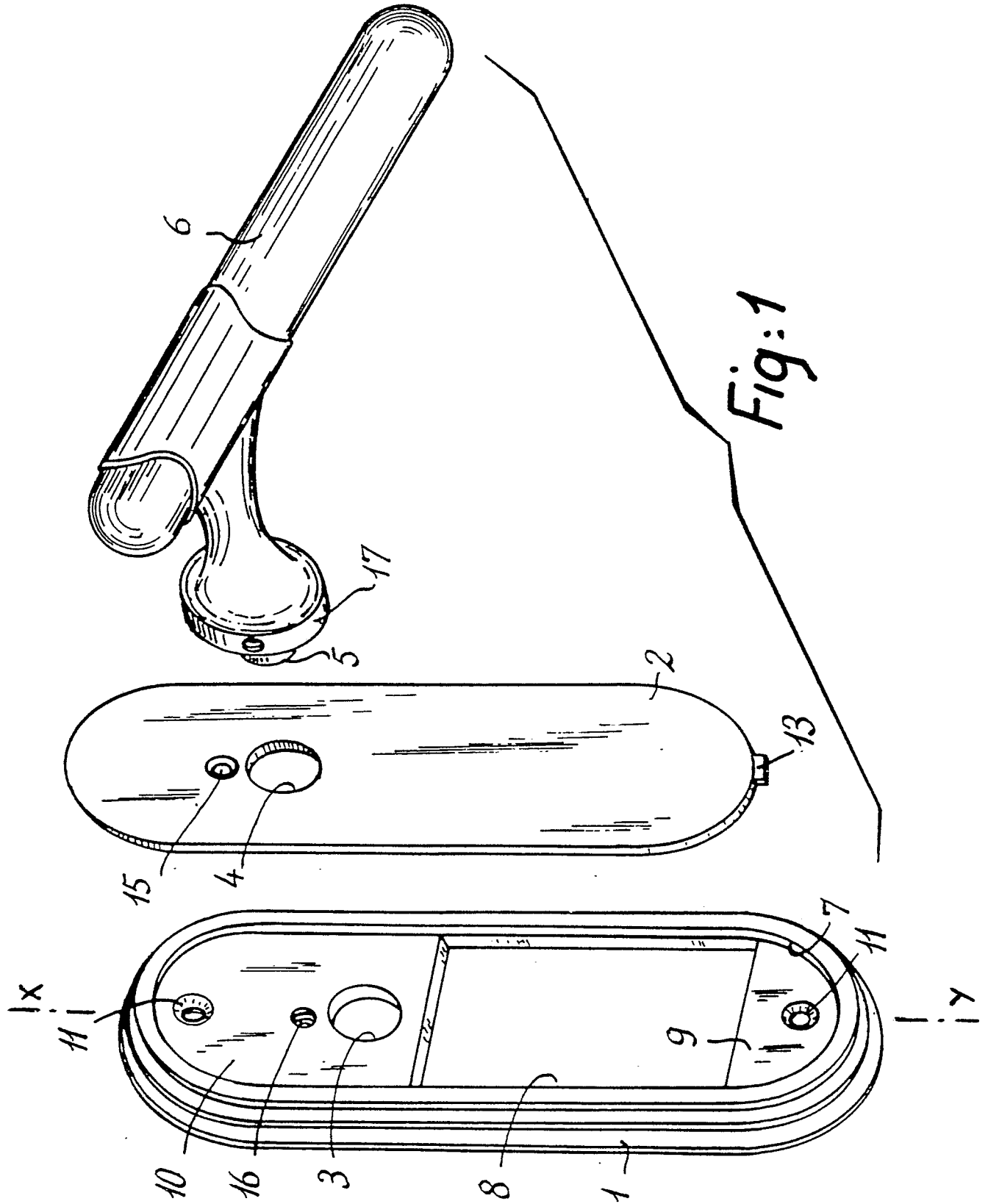
2. Plaque de propreté selon la revendication 1, caractérisée en ce que cette plaque comportant un évidement (7) susceptible de servir de logement à la contre-plaque (2), le cran destiné à recevoir la languette d'accrochage (13) de cette contre-plaque est ménagé dans la paroi latérale de cet évidement.

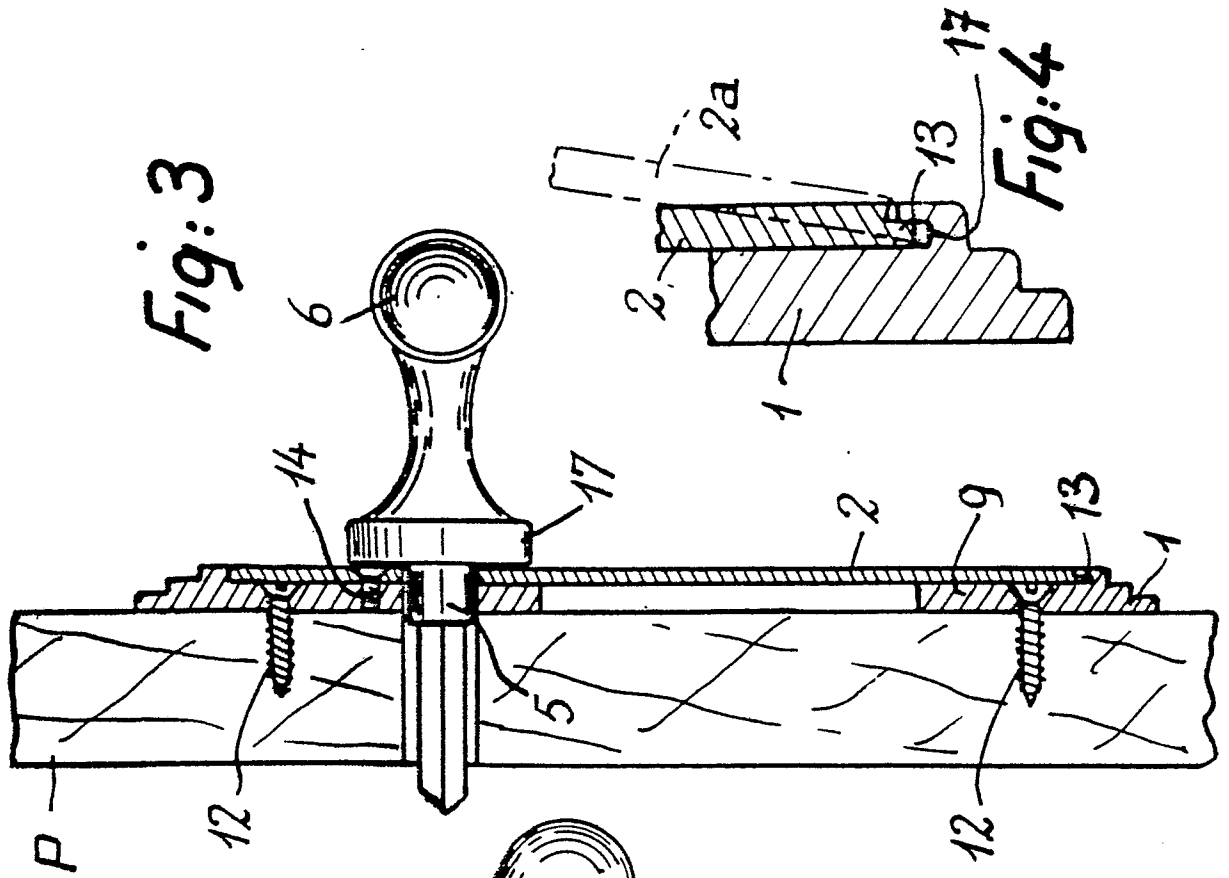
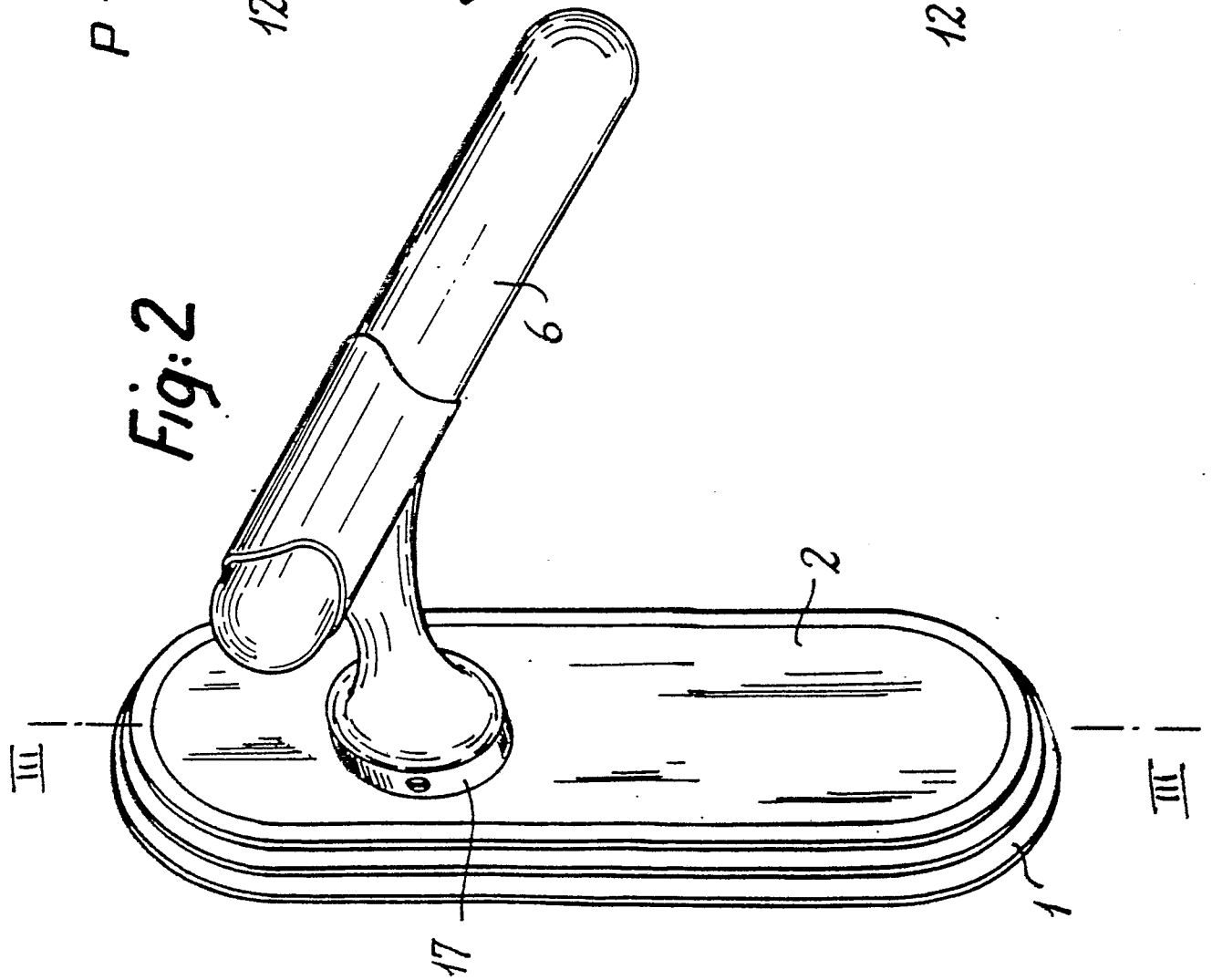
3. Plaque de propreté selon l'une des revendications précédentes caractérisée en ce que le cran (17) de réception de la languette d'accrochage (13) de la contre-plaque (2) et la vis (14) d'assemblage de cette contre-plaque sont situés sur l'axe longitudinal médian (X-Y) de la plaque (1), le cran (17) étant placé à l'une des extrémités de cette plaque, cependant que le passage de la vis d'assemblage (14) est disposé du côté opposé.

45

50

55







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS							
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)				
X,D	GB-A- 944 605 (WILBER PLASTICS LTD.) * Page 1, lignes 81-88; page 2, lignes 1-120; figures 1-5 *	1	E 06 B 7/28				
X,D	FR-A- 852 834 (GROSSTEINBECK) * Page 1, lignes 62-64; page 2; figures 1-5 *	1					
A	FR-A-1 571 987 (DUPRAT) * Page 1; page 2, lignes 1-30; figures 1-7 *	1,2					
A	DE-A-3 047 417 (LAFLOR)						
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)				
			E 06 B				
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications							
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 02-09-1986	Examineur VIJVERMAN W.C.				
<table><tr><td>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</td><td>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</td></tr><tr><td>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</td><td></td></tr></table>				CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant						
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire							